



Didier GALANT
Président

AERO-CLUB du PAYS de LAPALISSE

Aéro-Club, Le Rançut 03120 PERIGNY - France

Affilié à la Fédération Française Aéronautique
Agréé par la Direction Générale de l'Aviation Civile et par Jeunesse et Sports
Membre du RSA - Membre du C.F.I.

Lapalisse, le 07 décembre 2021

COMPTE RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 DECEMBRE 2021

Présents : R. Barret, B. Becouze, F. Brosse B. Champiat, B. Chogne, T. Darpin, R. Fradin, D. Galant, J. Hétault, J. Michallat, J.P. Ray, B. Reure, C. Roux, F. Tamin.

Absents excusés : L. Carrier L. Collot

Invité : A. Gransdorf

BILAN ACTIVITES

Après avoir remercié les membres présents, le Président aborde le bilan d'activités des appareils et la comparaison qui peut être faite avec celui de l'an dernier :

	Heures/Vol 2020	Heures/Vol 2021	BILAN
DR 400	256	120	-136
FK 9	151	123	-28

Pour le NS, un long temps d'inactivité des élèves en l'absence d'instructeur et une immobilisation prolongée pour procéder à la visite de 1000 H peuvent expliquer l'écart très important constaté et, pour les deux appareils, les conditions météo et les circonstances de la période actuelle ont également participé à ce recul.

La négociation pour obtenir l'exonération de la taxe d'atterrissage à Vichy n'a pas abouti.

Lors de la réunion du C.D.A.C.A en septembre, D. Galant qui en est le secrétaire, a proposé que le reliquat financier existant soit, entre autre, utilisé pour des activités en rapport avec le BIA ; la décision est en attente.

L'aéroclub de Moulins doit nous mettre en contact avec des associations qui financent des vols pour des enfants malades afin de mettre en place une opération départementale.

FFPlum : La réunion organisée par la Région a signalé une légère hausse des prises de licences.

Pour les clubs, différentes aides sont possibles pour l'achat de machine ou de moteur et pour financer partiellement des vols réalisés avec des élèves du BIA.

Une Journée des instructeurs régionaux sera organisée au cours du 1er trimestre.

Instructeur ULM : les conditions de la formation du futur instructeur sont à l'étude et se révèlent très contraignantes.

L'aéroclub, qui remplit toutes les demandes du cahier des charges, va présenter sa candidature pour devenir centre d'examen théorique FFPlum ; en cas de succès, l'achat du matériel informatique nécessaire sera effectué.

Une autre demande est en cours auprès de la FFA.

BILAN FINANCIER

Pour se rapprocher de l'équilibre budgétaire compromis par la baisse d'activités des appareils, le prix croissant du carburant, le coût d'entretien très important et l'augmentation des frais fixes, le Conseil est contraint d'appliquer des augmentations de tarifs qui s'effectueront en deux temps : au 01 janvier et au 01 juillet 2022.

Appareils	H/V solo au 01/01/2022	H/V+ Inst. au 01/01/2022	H/V solo au 01/07/2022	H/V + Inst. au 01/07/2022
DR 400	128 €	139 €	133 €	148 €
FK 9	73 €	84 €	73 €	88 €

Les tarifs pour les vols de «découverte» de 30 mn seront les suivants :

Appareils	1 personne	2 personnes	3 personnes
DR 400	75 €	95 €	105 €
FK 9	60 €		

Cotisations : elles ne sont pas augmentées et reste à 133 € pour les membres actifs et 65 € pour les membres honoraires ; elles peuvent être réglées dès maintenant par virement sur le compte du club.

Hangars: 310 € par semestre à régler impérativement avant le 15 janvier. Rappel : il faut être membre du club pour bénéficier d'une place de hangar.

Dans la mesure où il est possible de se réunir en présentiel, la date retenue pour réunir l'**Assemblée Générale** est le :

samedi 15 janvier 2022 à 9H30

Elle ne sera accessible qu'aux membres à jour de cotisation et présentant un pass sanitaire valide

Une convocation sera adressée aux membres en temps utile.

L'A.G. sera suivie par une Assemblée Générale Extraordinaire pour procéder à des modifications statutaires.

Renouvellement du quart sortant des conseillers : les candidatures pour intégrer le Conseil d'Administration doivent être adressées au Président avant le 31/12/21.

Le Conseil a décidé de diminuer le nombre de conseillers, actuellement de 16, en rapport avec les statuts qui prévoient un minimum de 8. Cette diminution s'effectuera par le non-remplacement progressif des conseillers démissionnaires ou radiés. Les élections seront donc normalement organisées en fonction des renouvellements annuels prévus par quart des membres du conseil.

Il est rappelé que depuis le conseil du 29 août dernier, pour permettre une meilleure prise en compte des avis des membres, ceux-ci pourront assister aux réunions du Conseil et demander la parole pour exposer un avis, une proposition, ou une critique. Les membres seront donc dorénavant informés des dates des Conseils et de l'ordre du jour et seront invités à y participer avec voix consultative après demande auprès du Président.

Vu les circonstances actuelles, l'aéroclub n'organisera pas de repas de Noël.

L'aéroclub a été représenté aux cérémonies du 11 novembre et au Forum des Associations à Lapalisse

Pour que les appareils de passage identifient plus facilement les zones de stationnement de l'aéroclub, une signalisation sera mise en place sur les portes de nos hangars.